



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
السلطة الوطنية المستقلة للانتخابات
L'AUTORITE NATIONALE INDEPENDANTE DES ELECTIONS
لجنة مراجعة القوائم الانتخابية – سانت إتيان
COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES -SAINT-ETIENNE

Saint- Etienne le 28 Septembre 2020

**AVIS DE CLOTURE DE LA REVISION EXCEPTIONNELLE
DES LISTES ELECTORALES**

DU 20 AU 27 SEPTEMBRE 2020

La commission de révision des listes électorales du Consulat d'Algérie à Saint – Etienne informe les ressortissants (es) algériens(nes) résidant dans les départements de l'Allier (03), le Cantal (15), la Loire (42), la Haute Loire (43) et le Puy de Dôme (63) et immatriculés auprès de ses services que la révision exceptionnelle des listes électorales qui a débuté le 20 septembre 2020, est clôturée le 27 septembre 2020, et ce conformément à l'article 20 de la Loi Organique n° 19- 08 du 14/09/2019 modifiant et complétant la Loi Organique n° 16-10 du 25/08/ 2016 relative au régime électoral.

A ce titre, une période de réclamation en inscription ou radiation est ouverte à compter du **28 septembre 2020**.

Tout citoyen omis sur la liste électorale peut présenter sa réclamation au président de la Commission de révision des listes électorales de notre Consulat dans les **cinq (05) jours qui suivent la date de la clôture**

